Santé Québec Montérégie-Ouest

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Intervenant jeunesse utilisant l-CLSC des directions DPDR et DPJASP
EXPÉDITEUR :	Sabrina Joncas-Rochefort TIS, cheffe d'équipe pôle 2, répondante DPDR-DPJASP Sylvie-Anne Gerega TIS, archiviste-conseil pour VHS Véronique Duclos-Paré TIS, archiviste-conseil pour JR
DATE :	Le 10 novembre 2026
OBJET :	Fusion des sous-programmes « spécialisé » et « spécifique » pour Agir tôt dans I-CLSC

À compter du dimanche 15 novembre 2026, de nouvelles consignes d'assignation et de saisie des statistiques s'appliqueront dans I-CLSC dans le cadre du regroupement des sous-programmes Agir tôt spécifique et Agir tôt spécialisé. La saisie des heures de prestation de services (HPS) indirectes comme activités ponctuelles prendra fin à la même date.

La distinction entre les deux sous-programmes et la saisie des HPS indirectes avaient été instaurées pour mieux rendre compte de l'intensité des services spécialisés. Après cinq mois d'analyse, il ressort que l'organisation intégrée des services rend cette distinction difficile à appliquer de façon uniforme, particulièrement pour les nouveaux usagers. Comme la saisie des HPS indirectes était réservée au volet spécialisé, les données recueillies ne permettent pas de brosser un portrait suffisamment fiable de l'intensité des services. À la lumière de ces constats, les établissements de la Montérégie ont convenu de retirer la saisie des HPS indirectes comme activités ponctuelles de la codification des services spécialisés.

Fusion des sous-programmes

À compter du **lundi 16 novembre 2026**, les usagers actuellement assignés dans les sous-programmes Agir tôt spécialisés seront transférés dans les sous-programmes spécifiques. De plus, les mentions « spécifique » et « spécialisé » seront retirées.

Anciens sous-programmes	Nouveaux sous-programmes
42210-Orthoph spécifique AT	**42210-Orthophonie Agir tot**
42310-Orthoph spécialisé AT	
42211-DI-TSA spécifique AT	**42211-DI-TSA Agir tot**
42311-DI-TSA spécialisé AT	
42212-DP spécifique AT	**42212-DP Agir tot**
42312-DP spécialisé AT	
42214-Ergo spécifique Agir tot	**42214-Ergothérapie Agir tot**
42314-Ergot spécialisé Agir tot	

Santé Québec Montérégie-Ouest

Nouvelles demandes de service

À compter du **15 novembre**, assignez toute nouvelle demande de service Agir tôt pour les disciplines visées au **sous-programme 422XX** correspondant. Pendant la transition, ce code peut encore s'afficher avec la mention « spécifique » dans I-CLSC.

Saisie des statistiques

Pour **toute intervention réalisée à compter du 15 novembre**, saisissez les statistiques dans le sous-programme **422XX** correspondant, même si l'usager est encore assigné à un sous-programme 423XX. Cette consigne s'applique à tous les titres d'emploi.

Pour les interventions réalisées avant le 15 novembre et saisies après cette date, les anciens sous-programmes doivent être utilisés (voir tableau).

HPS indirectes

À partir du 15 novembre, il n'y aura plus de saisie statistique d'activité ponctuelle pour les HPS indirectes. Les codes de raison *5994-HPS indirectes DI-TSA-DP* et d'acte *9995-HPS indirectes DI-TSA-DP* seront désactivés à cette date. Les activités qui répondent aux critères d'une intervention selon le cadre normatif I-CLSC doivent continuer d'être saisies comme telles.

Transfert des assignations existantes

Les archives transféreront progressivement les assignations existantes des sous-programmes 423XX vers les sous-programmes 422XX correspondants. Aucune démarche n'est requise de la part des intervenants et des agentes administratives pour ce transfert. Il n'est pas nécessaire d'acheminer une demande individuelle aux archives.

Les anciens sous-programmes 423XX demeureront visibles et accessibles dans I-CLSC jusqu'à la fin des transferts. Leur présence ne change pas les consignes ci-dessus : utilisez le 422XX correspondant pour les nouvelles assignations et les interventions réalisées à compter du 15 novembre. Pour les interventions réalisées avant cette date, utilisez l'ancien sous-programme applicable, même si la saisie est faite après.

Dans les listes d'attente générées à partir d'I-CLSC (gestion des charges de cas ou générée par les archives), la date d'assignation au sous-programme 422XX sera le 15 novembre 2026 pour les usagers transférés.

Santé Québec Montérégie-Ouest

Pour toute **question, difficulté ou besoin** de formation supplémentaire, n'hésitez pas à **communiquer avec votre archiviste-conseil** via TEAMS ou courriel**.**

Courriel DPDR Corrections SICPLUS	**dpd.correction.sic.plus.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca**
Répondante I-CLSC	Sabrina Joncas-Rochefort
Secteur VHS (Vaudreuil-Soulanges, Suroît et Haut-Saint-Laurent)	Sylvie-Anne Gerega
Secteur JR (Jardins-Roussillon)	Véronique Duclos-Paré